Règlement Intérieur

Toute personne désirant suivre une formation dans les locaux ou dans les véhicules de l'Auto-Ecole HAAS s'engage à respecter le règlement intérieur ci-dessous

1. Le présent règlement s'applique dès la signature d'un contrat avec l'Auto-Ecole HAAS.
2. Toutes personnes s'engagent à respecter le matériel mis à sa disposition, les lieux d'accueil ainsi que les véhicules dans lesquels se passe la formation.
3. Tout élève doit être détenteur du livret d'apprentissage durant une leçon de conduite, en cas de non-possession de ce livret la leçon de conduite lui sera refusée & non remboursable.
4. L'élève doit porter une tenue vestimentaire sans excentricité & adaptée à la formation suivie (exemple : les tongs durant la formation pratique sont interdites).
   a. Pour les formations deux-roues, une tenue de sécurité minimum est à fournir par le candidat lui-même à savoir un casque homologué, des gants homologués, des chaussures montantes protégeant la cheville, un pantalon long, une veste appropriée à la formation. Dans le cas où l'élève se présente sans les équipements de sécurité la leçon de conduite lui sera refusée & non remboursable.
   b. Pour les formations remorques, de bonnes chaussures sont exigées ainsi que le port du gilet de haute visibilité en dehors de la salle de cours.
5. Le comportement de chacun se doit d'être tel qu'il ne gêne en aucune manière les autres personnes présentes. Les clients sont considérés comme des élèves dès le commencement des cours théoriques ou pratiques.
6. La consommation d'alcool & de produits stupéfiants sont interdits, celle du tabac est autorisé uniquement à l'extérieur des locaux & véhicules.
7. L'utilisation des téléphones portables privés est interdite dans les salles de cours & durant la formation pratique lorsque le véhicule est en mouvement. A l'arrêt & hors circulation, il est autorisé à titre exceptionnel.
8. Les propos politiques, religieux ou discriminatoires sont interdits.
9. Tout candidat qui souhaite commencer sa formation doit s'acquitter d'un acompte précisé sur le contrat dans la partie modalités de paiement. Dans le cas contraire l'Auto-Ecole HAAS peut refuser l'accès au candidat à la formation.
10. En cas d'annulation des heures de conduite, celles-ci devront être annulées 48 heures à l'avance, jours ouvrables, afin de nous permettre un changement de planning. A défaut elles seront comptabilisées dans la formation sauf sur présentation d'un certificat médical.
11. Les conditions pour passer les examens théoriques ETG, ETM ou pratique sont les suivantes : emmener une pièce d'identité en cour de validité & le livret d'apprentissage pour les personnes étant en conduite accompagnée, à défaut l'inspecteur du permis de conduire est en droit de vous refuser le passage de l'examen & il sera considéré comme dû.
12. Le solde de l'élève pour la formation suivi doit être réglé 72 heures avant tout passage aux examens, faute de quoi la place sera attribuée à un autre candidat.
13. L'Auto-Ecole HAAS s'engage dans la mesure des places disponibles que lui attribue l'Etat à présenter les élèves dès qu'elle estimera que le candidat sera prêt.

SPECIAL COVID-19 : Toutes personnes s'engagent à respecter obligatoirement la charte sanitaire disponible en libre consultation sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.autoecole-haas.fr/charte-sanitaire-covid-19/

En **deux exemplaires** (un pour l'élève et un autre pour l'Auto-Ecole)

Date :

Fait à :

Paraphes & Signature de l'élève précédé de la mention « **lu et approuvé** » :

Paraphes & Signature du Représentant Légal (si l'élève est mineur) précédé de la mention **« lu et approuvé »** :